



Le 9 juillet 2026

PAR COURRIEL

Accès à l'information

1001, boul. Robert-Bourassa

6^e étage

Montréal (Québec) H3B 0A7

Responsable.Acces@hydroquebec.com

Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2026-0245

Bonjour,

La présente est en réponse à votre demande reçue le 30 avril 2026 et indiquant:

«je désire recevoir les documents suivants.

- *Demande #1 - J'aimerais obtenir la liste des projets actifs des centres de données actifs au Québec en date du 29 avril 2026.*
- *Demande #2 - J'aimerais savoir combien elles ont consommé d'énergie totale, chaque année, depuis leur implantation.*
- *Demande #3 - Combien de nouveaux projets de centres de données ont été déposés auprès d'Hydro-Québec depuis 2024? À quelle étape chaque projet est-il rendu et dans quelles régions sont-ils situés? » (Transcription intégrale)*

Relativement à votre demande #1, selon les informations que nous détenons, nous comptons 80 centres de données au Québec en date du 29 avril 2026. Ce chiffre exclut les centres voués aux cryptomonnaies, puisque l'industrie des chaînes de blocs constitue un secteur distinct. Nous ne pouvons toutefois pas vous fournir la liste de nos clients exploitants des centres de données, car il s'agit de renseignements de nature commerciale appartenant à Hydro-Québec et/ou fournis par des tiers que nous traitons de manière confidentielle. Nous invoquons les articles 21, 22, 23, 24 et 27 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (Loi sur l'accès).

Relativement à votre demande #2, la consommation moyenne de pointe de nos clients exploitant des centres de données avoisine 200 MW.

Relativement à votre demande #3, tout nouveau centre de données souhaitant une alimentation en électricité de plus de 5 MW doit passer par un processus de sélection du gouvernement du Québec : <https://www.economie.gouv.qc.ca/bibliotheques/conformite/autorisation-projet-electrique>. En 2024, 75 centres de données étaient alimentés. 5 centres de données se sont ajoutés depuis.

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet, de même que des articles de cette loi mentionnés à la présente.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

La responsable de l'accès aux documents

et de la protection des renseignements personnels,
Stéphanie Assouline
Vice-présidente – Affaires juridiques et cheffe de la gouvernance

